



MINISTRE DE L'ECONOMIE NUMERIQUE
ET DES TELECOMMUNICATIONS

PROJET DE PARC DES TECHNOLOGIES N

Banque Africaine de Développement
Fonds Africain de Développement



AVIS PUBLIC A MANIFESTATION D'INTERET
N ° C_PTN_040-2020

Sélection d'un consultant (cabinet) pour l'audit des comptes du Projet du Parc des Technologies Numériques (PTN)

Référence: Projet N° P_SN_G00_001

Accord de prêt: N° 2000130014430

1. Le Gouvernement de la République du Sénégal a reçu un financement du Groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD) pour financer la réalisation des infrastructures prévues dans le Projet de Parc de Technologies Numériques (PTN) et a l'intention d'utiliser une partie de ces ressources pour effectuer des paiements au titre du contrat de prestations relatif à la «**Sélection d'un consultant (cabinet) pour l'audit des comptes du Projet du Parc des Technologies Numériques (PTN)**».

2. **Les objectifs de la mission :**

L'objectif de la mission est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraude ou résultent d'erreur permettant ainsi à l'auditeur de formuler une opinion exprimant si les états financiers sont établis, dans tous leurs aspects significatifs, conformément à un référentiel comptable applicable ; et d'émettre un rapport sur les états financiers du Projet (EFP).

Les prestations couvrent la période d'exécution 2019, 2020 et 2021 des activités du projet et devraient débuter au 15 Avril 2020 pour l'audit des comptes de l'exercice 2019. Elles mobiliseront plusieurs experts dont un **Directeur d'audit, un Chef de mission, un Auditeur senior, un Auditeur technique senior et un Auditeur spécialisé dans la passation des marchés.**

3. L'Unité de Gestion du Projet (UGP) invite les consultants à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent produire les informations sur leurs capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (domaines d'intervention et années d'expériences, qualifications dans le domaine des prestations ci-dessus et notamment les références concernant l'exécution de contrats analogues et d'envergures équivalentes, leurs capacités techniques de gestion, les références des clients bénéficiaires des prestations décrites, etc.). Les consultants peuvent s'associer avec d'autres pour renforcer leurs compétences respectueuses ou pour augmenter leurs chances de qualification.
4. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux « **Règles et Procédures pour l'utilisation des Consultants** » de la *Banque Africaine*

de Développement, datées de Mai 2008, révisées en juillet 2012, qui sont disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>.

5. Une liste restreinte de consultants qualifiés sera établie, à l'issue de l'AMI. Une consultation se fera, par la suite selon la méthode de **Sélection au Moindre Cout (SMC)**. L'intérêt manifesté par un cabinet n'implique aucune obligation de la part de l'Emprunteur de le retenir sur les listes restreintes.
6. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires aux jours et heures ouvrables, à l'adresse ci-après :

Unité de Gestion du Projet de Parc des Technologies Numériques du Sénégal, sise à la Unité de Gestion du PTN villa 34, Mermoz Pyrotechnique – Téléphone : 33 869 64 74, Contact : Monsieur Seybatou SENE, SPM du PTN : Email : seybatou.sene@ptn.sn

7. Les manifestations d'intérêt, rédigées en français, doivent être déposées à l'adresse sus mentionnée ci-dessus au plus tard le **jeudi 06 février 2020 à 10 heures précises** et porter expressément la mention « *Manifestation d'Intérêt pour la sélection d'un consultant (cabinet) pour l'audit des comptes du Projet du Parc des Technologies Numériques (PTN)* ».

NB : Le dépôt par voie électronique n'est pas autorisé. Tout dossier reçu après la date limite de dépôt, ne sera pas pris en considération et les dossiers déposés ne seront pas restitués.

Le Coordonnateur

Bassirou Abdoul BA